

non transformé. Reconnaisant le caractère saisonnier de la production horticole de cette province, l'Accord permet de rétablir temporairement, dans les vingt années à venir, les droits de douane sur les fruits et légumes frais.

Pour l'Alberta, qui écoule plus de 75 % de ses exportations aux États-Unis, l'Accord ouvre des perspectives prodigieuses. Avec la suppression des droits de douane ainsi que des redevances douanières et des frais d'importation, l'industrie pétrolière et gazière verra son accès au marché américain mieux assuré. L'élimination des droits de douane et des obstacles non tarifaires sur les produits pétrochimiques garantit l'avenir de l'industrie. Le Canada est un leader mondial dans l'exploration et l'exploitation des ressources énergétiques; il aura maintenant librement accès à un marché à la taille de son savoir-faire.

Les éleveurs de bétail pourront exporter librement du boeuf et du veau sans craindre les contingents imposés en vertu de la loi américaine sur l'importation de la viande, les inspections frustrantes à la frontière ou l'utilisation abusive des normes sanitaires. D'ici à la fin de la prochaine décennie, les Albertains pourront écouler sans entrave et sur un pied d'égalité leur viande et leur bétail ainsi que leurs céréales et leurs oléagineuses sur le marché américain.

La Saskatchewan doit sa prospérité aux exportations et l'Accord est avantageux pour toutes ses industries. L'industrie de l'uranium, qui exporte pour plus de 300 millions de dollars aux États-Unis, profitera de l'élimination de la menace de restrictions à l'importation. Des entreprises comme l'Eldorado Nucléaire ont déjà indiqué que la sécurité d'accès aux marchés américains garantie par l'Accord entraînera de nouveaux investissements atteignant des millions de dollars. Pour les producteurs de potasse, qui expédient 60 % de leur minerai aux États-Unis, les mécanismes de règlement des différends établis par l'Accord garantiront que les mesures qui pourraient frapper ce produit à l'avenir seront soumises à des règles mieux appliquées. En tant que deuxième producteur pétrolier du Canada, la Saskatchewan a tout à gagner d'une meilleure sécurité d'accès au marché américain. L'Accord constitue aussi la première amorce d'une action tangible face à la guerre des subventions agricoles qui se livre à travers le monde. Les producteurs de boeuf de la province bénéficieront d'une exemption complète de la loi américaine sur l'importation de la viande. Les subventions directes à l'exportation seront interdites dans le commerce bilatéral. En convenant de l'élimination des subventions onéreuses qui touchent le commerce bilatéral, le Canada et les États-Unis font oeuvre de pionnier.